

# Dernière Minute

## Durée de validité de la carte nationale d'identité

Le décret n° 2013-1188 du 18 décembre 2013 a modifié la durée de validité des cartes d'identités délivrées aux personnes majeures. Ce texte entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Vous aurez un délai supplémentaire de cinq ans avant de retourner en mairie refaire votre carte d'identité. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité aura une **validité de 15 ans** et non plus de 10 ans. Cette mesure sera applicable aux titres délivrés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014 en application des termes du décret.

Pour les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la mesure sera appliquée automatiquement.

**Une exception :** les mineurs ne sont pas concernés par cette nouvelle mesure. La carte nationale d'identité d'une personne mineure conserve une durée de validité de 10 ans.

## Municipales 2014 – Titre d'identité obligatoire pour voter !



### La carte électorale n'est plus suffisante pour voter.

Vous êtes inscrit sur la liste électorale de la commune de Rontignon et vous disposez déjà d'une carte électorale : elle reste valide ; vous n'en recevrez pas de nouvelle.

Vous êtes nouvel inscrit sur la liste électorale de la commune : votre nouvelle carte électorale vous sera distribuée entre le samedi 1<sup>er</sup> mars et le jeudi 20 mars 2014.



Les cartes non distribuées sont mises à la disposition de leurs titulaires uniquement le jour du scrutin au bureau de vote.

La présentation de la carte électorale n'est pas obligatoire pour voter, d'autant qu'elle ne permet plus désormais d'attester de l'identité des électeurs comme c'était jusqu'alors le cas dans les communes de moins de 3 500 habitants. En application du décret n° 2013-938 du 18 octobre 2013, **les électeurs devront en effet obligatoirement présenter au moment du vote**, dans toutes les communes, **un des titres d'identité mentionnés par arrêté**.

**Nul ne peut se dispenser de l'obligation de présenter un titre d'identité au moment du vote dans la mesure où il s'agit d'une formalité expressément prévue par le code électoral (Article R.60).**

## Apportez votre concours aux activités scolaires !

### Faites échec aux déchets et soutenez notre école !



Les Brigades TerraCycle® sont des programmes nationaux de collecte d'un type de déchets. TerraCycle® travaille en partenariat avec des marques nationales et internationales pour organiser la collecte et le recyclage de déchets qui n'étaient pas recyclés au préalable. Certains de ces programmes permettent de collecter des fonds en échange de ces déchets (tous les fonds collectés sont versés aux écoles et aux organismes caritatifs choisis par les équipes de récupération).



L'école de Rontignon a rejoint **quatre Brigades TerraCycle®**. Vous êtes invités à apporter votre contribution en apportant ces déchets spécifiques, soit à l'école, soit à la mairie.



Les dosettes Tassimo



Les gourdes de compotes



Les instruments d'écriture



Les recharges de savon, de shampoing et de gel douche.

De plus, l'école de Rontignon, toujours pour récolter des fonds, collecte pour d'autres filières des objets inanimés qui peuplent vos tiroirs et les encomrent inutilement. **Ceux-là aussi, n'hésitez pas à les apporter soit à l'école, soit à la mairie :**

**Les piles et les accus**

**Les téléphones portables**

**Les cartouches d'imprimantes**

Enfin, pour participer à l'acquisition de matériels pour personnes handicapées, **devenez Bigarchon** en apportant, toujours à l'école ou en mairie **tous les bons bouchons** : bouchons alimentaires, ménages, cosmétiques, produits d'hygiène, couvercles en plastiques, etc. Ils ne doivent pas dépasser 12 cm de diamètre et ne doivent contenir ni fer, ni carton, ni papier.

Les seuls bouchons refusés sont ceux de produits chimiques toxiques, les bouchons de sécurité et les bouchons de médicaments.

